Paris, le 24 mars 2020

Les aides régionales face à l'épidémie de Covid-19

En complément de l'action de l'Etat, les Collectivités territoriales peuvent prendre des initiatives pour accompagner leurs territoires dans cette période et apporter un soutien financier aux acteurs économiques, sanitaires et sociaux. Vous trouverez ci-dessous un état des lieux des actions annoncées par les Conseils régionaux sont compétentes en matière de développement économiques.

Le recensement par région, ci-dessous, est établi à titre indicatif. Les informations qu'il reprend de diverses sources doivent vous être confirmées par les acteurs institutionnels. Vous pouvez également vous tenir informé de l'évolution des initiatives en utilisant le lien d'accès internet indiqué pour chaque région.

N'hésitez non plus à solliciter les élus de votre commune.

Nous restons à votre disposition. Bon courage!

Auvergne-Rhône-Alpes

- Un **fonds d'aide d'urgence à hauteur de 100 millions** pour les entreprises.
- Un **fonds d'urgence de 20 millions d'euros pour accompagner les hôpitaux et les professionnels de santé**. La région mobilise aussi les entreprises qui veulent lutter contre la pénurie de matériels nécessaires aux soignants et plus généralement aux gestes barrière
- Un refinancement de trésorerie de 10 000€
- Des **prêts à taux zéro**, remboursables sur deux ans, pour lesquels la Région se portera caution.

Mesures de soutien :
https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/821/23-covid-19-les-mesures-prises-par-la-region-auvergne-rhone-alpes.htm

Bourgogne-Franche-Comté

La Présidente de la Région a annoncé la participation immédiate au fond nationale de solidarité à hauteur de 10 millions d'euros à renouveler si nécessaire.
80 millions d'euros seront mis à disposition des entreprises pour pallier les problèmes de trésorerie immédiate par trois biais :

- La garantie,
- Le prêt Rebond pour les secteurs les plus impactés
- Le différé de remboursement de toutes les avances remboursables

Autres mesures :

- Aucune pénalité de retard dans les marchés publics ;
- Le maintien des paiements aux entreprises ;
- Maintien de la rémunération des demandeurs d'emplois entrés en formation régionale, en cas de suspension de celle-ci

Mesures de soutien :
https://www.bourgognefranchecomte.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region

Bretagne

- **Accès au crédit facilité** par la mobilisation du fonds de garantie Région / Bpi France pour les entreprises dont l'activité subit un ralentissement dû à l'épidémie.
- Possibilité de **geler et de revoir l'échéancier des remboursements d'avances remboursables** régionales pour les entreprises concernées.
- **Annulation des pénalités de retard** pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics ou de délégation de services publics dont la réalisation est impactée par l'épidémie (telles que des difficultés d'approvisionnement ou de continuité d'activités).
- Accompagnement des entreprises qui souhaitent **relocaliser** une partie de leurs activités ou de leurs achats.
- Accompagnement des organismes de formation professionnelle, stagiaires et bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales par

l'ajustement des soutiens régionaux afin d'éviter toute pénalisation financière causée par l'annulation temporaire des formations.
- Soutien aux associations et aux manifestations annulées (culture, sport, tourisme etc.)

Mesures de soutien :
http://regions-france.org/actualites/en-direct-des-regions/bretagne-covid-19-region-annonce-mesures-exceptionnelles/

Centre-Val de Loire

- Participation de la Région à hauteur de 10 millions d'euros au fonds national de solidarité cogéré par l'Etat et les Régions (1 milliard d'euros) au profit des très petites entreprises.
- En dehors du fonds de garantie créé par l'Etat pour ceux qui ne pourraient plus faire face à leurs échéances bancaires, injection de 15 millions d'euros dans le tissu économique local (annonce du 17 mars)
- Mise en place d'un « Prêt CAP Rebond », pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires afin de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant cette période de crise pour 1 million d'euros générant 5,4 millions d'euros de soutien.
- Déblocage d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour un fonds de prévention des difficultés d'entreprises.
- Report de 6 mois des échéances de remboursement correspondant aux avances faites par la Région, soit un différé de remboursement de près de 2 millions d'euros au total.

Mesures de soutien :
http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/lactualite-de-la-region-centre/actualites-economie/la-region-et-letat-solidaires-de.html

Grand Est

- **mobilisation 15 millions d'euros (ou 25 millions selon les sources) pour financer des "prêts rebonds"** afin de soutenir les entreprises en difficultés conjoncturelles liés à la baisse d'activité ou à une perte de

chiffre d'affaires **et leur permettre de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant la période de crise. La région mobilisera dans un premier temps 25 millions d'euros.**
- **mise en place d'un "Pacte de relocalisation".** Une mesure qui vise "à encourager, aider et accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région.
- la cellule régionale mise en place par l'État permettra de mobiliser son soutien pour les demandes d'activités partielles, l'étalement des dettes fiscales et sociales, ainsi que des **garanties bancaires accordées par Bpifrance et abondées par la Région**

Mesures de soutien :
https://www.grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/
http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Actualites/Coronavirus-l-Etat-et-la-Region-soutiennent-les-entreprises-impactees

Hauts de France

- Mobilisation de **50 millions d'euros** pour renforcer directement la trésorerie des entreprises. Ce budget alimentera les aides directes régionales dédiées aux entreprises en difficulté : Fonds de Premiers Secours, Hauts-de-France Prévention, avances remboursables régionales (**pour 30 millions d'euros**) et des capacités de prêts supplémentaires à la BPI (**20 millions d'euros**).
- **Doublement des capacités de garanties** afin de favoriser l'octroi de prêts par les banques. (permettant de garantir 230 millions de prêts sur la période)
- Jusqu'au 31 octobre 2020, de manière exceptionnelle, pour les entreprises impactées par la crise liée au Covid-19, les dispositifs régionaux seront assouplis afin de permettre un renforcement rapide de leur trésorerie. Ceci notamment via des **taux à 0 %, des allongements de remboursement (jusqu'à 6 ans) et des différés de remboursement supplémentaires.**
- **Réaménagement des créances régionales :** report d'échéances auprès de la "commission de recouvrement" mise en place par la Région Hauts-de-France.

  Le dispositif entre en action dès le 12 mars, avec de premiers versements qui pourront intervenir au début du mois d'avril.

Mesures de soutien :
https://www.hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/
La Direccte Hauts de France
http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Coronavirus-COVID-19-mouvements-sociaux-la-Direccte-vous-accompagne

Ile-de-France

- Aide aux TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires par l'abondement au fonds de solidarité d'1 milliard d'euros.
- Garantie conjointe avec Bpifrance des prêts de trésorerie des TPE et PME jusqu'90 %.
- Modalités pour les garanties de prêts aux PME
- La garantie zéro pénalité de retard dans le cadre des marchés publics et paiement à moins de 30 jours par la région.
  Tous les fournisseurs et prestataires de la Région seront traités à moins de 30 jours.
- ouverture d'un numéro d'appel unique régional (01 53 85 53 85) pour recueillir les demandes d'aides financières

mesures de soutien :
https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-ile-de-france-lance-un-plan-durgence-pour-les-entreprises
Brochure Aides aux entreprises
https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/03/COVID%20AIDE%20ENTREPRISES%20BROCHURE.pdf

Normandie

- **optimisation des outils existants, en lien avec Bpifrance :**
  - garantie gratuite à 80 % sur tous les nouveaux prêts,
  - report des échéances des créances régionales,
  - élargissement du prêt croissance TPE à plus d'entreprises.
  - redéploiement d'une partie du budget régional vers le soutien à l'économie,

- mise en place d'un moratoire : **la Région suspend le remboursement des prêts accordés aux entreprises**, sans qu'elles aient à en faire la demande
- **la création d'un outil spécifique** aux **artisans et commerçants est à l'étude**.

Mesures de soutien :
https://www.normandie.fr/coronavirus-la-region-continue-travailler-laccompagnement-des-entreprises

Nouvelle-Aquitaine

- création d'un **fonds de rebond et stratégique de 50 millions d'euros** pour les entreprises.
- **participation de la Région à hauteur de 20 millions d'euros au fonds national de solidarité** cogéré par l'Etat et les Régions (1 milliard d'euros) au profit des très petites entreprises**.**
- **Un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros** est créé pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans les domaines de la **culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire**.
- **Une enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts abondera les prêts rebonds** gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance). Ils permettent avec un fort effet levier d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises.
- création d'une **ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs** à passer le cap de ces semaines de crise sanitaire.

Mesures de soutien :
https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#Soutien-a-l-activite-economique
https://www.laregion.fr/Des-actions-sur-mesure-pour-preserver-les-entreprises

Occitanie

- Renforcement du plan d'urgence pour les entreprises et leurs salariés de + **82 millions d'euros**

- **participation de la Région à hauteur de 50 millions d'euros au fonds national de solidarité** cogéré par l'Etat et les Régions (1 milliard d'euros) au profit des très petites entreprises**.**
- Assouplissement des conditions d'attribution de ses aides aux entreprises en difficulté de plus de dix salariés pour une nouvelle enveloppe **de 10 M€**.
- **création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI : 5 M€ avec effet de levier pour 100 M€ de prêts de trésorerie** auprès des banques articulé avec le fonds national. La garantie portera sur des prêts inférieurs à 300 000 €.
- Trésorerie : Prêt Rebond Occitanie avec BPI France : un prêt à taux 0%, dont les remboursements peuvent être différés pendant 2 ans puis échelonnés. Le montant du prêt, de 10 000 € à 300 000 €, permet en parallèle un prêt bancaire du même montant. S'adresse aux PME à partir d'un an d'existence (avec un bilan). 8 M€ et effet levier de 55 M€
- Lancement du plan « Former plutôt que licencier » (4 M€) pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation afin de conserver les compétences.

Mesures de soutien à l'économie
https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#Soutien-a-l-activite-economique
https://www.laregion.fr/Des-actions-sur-mesure-pour-preserver-les-entreprises

Pays de la Loire

- **Plan régional d'urgence Coronavirus : 50 M€ pour les entreprises : 25 millions** immédiatement disponibles à travers les dispositifs régionaux déjà existants +**25 millions** d'euros de crédits supplémentaires dans le cadre d'un plan d'urgence.

  - Création de « **Pays de la Loire Urgence solidarité** », un dispositif régional de **6M€ de subventions de trésorerie** destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire
  - Création par Pays de Loire et BPI France du **prêt Rebond doté de 12 M€ de prêt à taux zéro**. Destiné aux PME, le prêt Rebond leur permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€.

- 5 M€ de report des avances remboursables accordées par la région. Dès le 1er avril, la Région reporte les avances remboursables dues pour les 6 prochains mois.
- 10 M€ de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire Garantie destiné à l'ensemble des TPE, PME – PMI et ETI. Ce dispositif de garantie de prêts est porté à 80% du montant garanti et co-financé par la région et BPI France.
- 15 M€ de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif **Pays de la Loire Redéploiement**. Il permet de souscrire un prêt de 50 000 à 500 000€, à un taux TEG de 2,03% sans garantie ni coûts additionnels
- 3M€ pour toutes les associations organisatrices d'évènements culturels et sportifs, dont 2M€ avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'Urgence Evénements pour venir en aide aux structures avec un plafond de subvention de 30 000€.

Mesures de soutien :
https://www.paysdelaloire.fr/no_cache/actualites/actu-detaillee/n/plan-regional-durgence-coronavirus-50-mEUR-pour-les-entreprises/

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **participation de la Région à hauteur de 18 millions d'euros au fonds national de solidarité** cogéré par l'Etat et les Régions (1 milliard d'euros) au profit des très petites entreprises**.**
- Maintien de la rémunération des 4000 stagiaires de la formation professionnelle et des 220 organismes de formations »
- Mesures à venir : outils complémentaires plutôt dédiés **aux secteurs économiques ou associatifs qui ne sont pas pris en compte dans le Fonds national de solidarité** / modalités et montants à définir.

Mesures de soutien :
https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/plan-de-soutien-en-faveur-des-entreprises-regionales-impactees-par-le-covid-19